



COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Circulation

Rue des Chênes

Le Maire de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la réalisation d'un aménagement de voirie avec la mise en sens unique de la circulation, rue des Chênes,

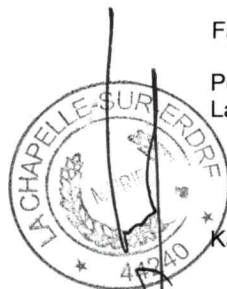
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules, rue des Chênes, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules s'effectue sur une seule voie, en sens unique dans le sens nord-sud en direction du carrefour formé avec la rue du Cèdre, signalée par des panneaux C12 et B1.
- Article 2 : La vitesse est limitée à 30 km/h sur la section de voie signalée à cet effet par des panneaux de type B14.
- Article 3 : Les présentes mesures sont effectives dès la mise en place de la signalisation correspondante.
- Article 4 : Toutes les dispositions contraires et antérieures à celles définies dans le présent arrêté sont abrogées.
- Article 5 : La signalisation conforme aux présentes dispositions et à la réglementation en vigueur sera mise en place et entretenue par le service gestionnaire de voirie.
- Article 6 : Les infractions aux présentes règles seront poursuivies conformément aux dispositions législatives et réglementaires.
- Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de La Chapelle-sur-Erdre.
- Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Brigade de La Chapelle-sur-Erdre et Monsieur le Directeur de la Proximité de la Communauté Urbaine de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 14 août 2023

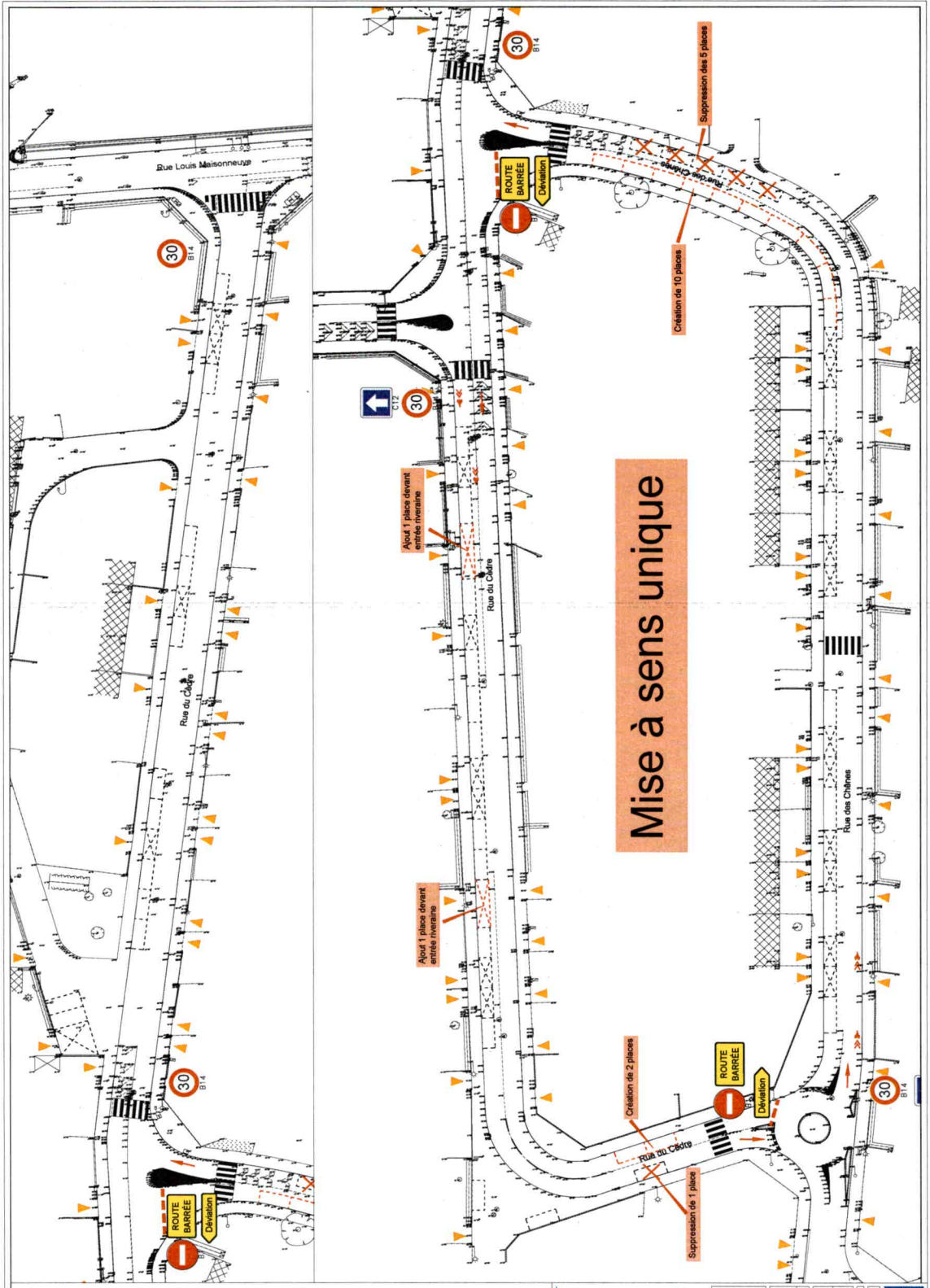
Pour le Maire et par délégation,
La 1ère Adjointe,



Katell ANDROMAQUE

Rendu exécutoire
et par publication

17 AOUT 2023



Mise à sens unique

Services Métropole

Ville de LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rue des Chênes et du Cèdre

| | |
|---|---|
| Plan de l'ouvrage | |
| | |
| Date : N° : Nom : Adresse : Téléphone : E-mail : | Date : N° : Nom : Adresse : Téléphone : E-mail : |
| Signature : Fonction : Date : | |